



je suis en divorce si je gagne au loto que ce passe t il

Par **beuse59**, le 13/12/2012 à 13:40

je suis en instance de divorce et j'ai quitté le domicile conjugal si je gagne au loto est-ce que je dois donner la moitié à mon mari en sachant que le divorce est en route merci d'avance pour votre réponse
beuse59

Par **youris**, le 13/12/2012 à 16:53

bjr,
tant que le divorce est en route donc non prononcé et ne figurant pas sur l'état civil la communauté existe toujours.
donc les gains vont à la communauté.
cdt

Par **virgiled**, le 14/10/2013 à 16:17

pas forcément, le jeu de hasard est exclusif d'une notion d'industrie personnelle de l'époux. Donc si tu peux prouver que tu as payé avec de l'argent qui n'est pas issu de la communauté (certainement le cas si en instance de divorce donc déjà séparé les comptes), l'argent n'y revient pas.

source: <http://www.onb-france.com/familia/FAQ-Le-gain-au-loto-d-une-personne.html>